

## **DECLARATION DE POLITIQUE SOCIALE**

### **LEGISLATURE 2018 – 2024**

---

La politique sociale pour la législature 2018-2024 sera dans l'ensemble une politique de continuité des services existants afin de permettre à chacun de vivre conformément à la dignité humaine.

Maintien et pérennisation des services concernant :

- Aide matérielle, sociale, médicale, médico-sociale, psychologique pouvant être palliative, curative ou encore préventive, (loi organique des CPAS)
- Droit à l'intégration sociale (loi du 26 mai 2002)
- Médiation de dettes et guidance énergétique
- Distribution de colis alimentaires (Fonds européen d'aide aux démunis)
- Maintien au domicile des personnes âgées (convention avec les services d'aide aux famille, garde-malades, repas livrés à domicile, partenariat avec un le service de télévigilance)
- Petite Enfance : le CPAS d'Herbeumont est associé au service du Bilboquet, association de CPAS qui encadre des accueillantes d'enfants à domicile
- Organisation de permanences juridiques en collaboration avec le bureau d'aide juridique

Le CPAS souhaite aussi, au cours de la législature 2018-2024, développer 3 objectifs prioritaires

Ces trois axes repris ci-dessous sont déclinés en actions concrètes.

Ces actions pourront s'enrichir en fonction des opportunités qui apparaîtront au cours de la législature (projets subsidiés, nouveaux partenariats, ...).

Le plan stratégique transversal (PST) développera les points repris dans la note de politique générale.

Les actions seront fonction des moyens disponibles.

**Les trois objectifs sont :**

**Axe 1 : Communication et informations des usagers du CPAS et de l'ensemble des citoyens sur les services offerts par le CPAS d'HERBEUMONT**

- Développer la page du site internet communal dédiée au CPAS
- Publier des lettres d'informations dans le bulletin communal
- Réaliser et distribuer à la population un folder reprenant l'ensemble des services du CPAS
- Réaliser un bottin social de l'ensemble des services offerts sur la commune
- Organiser des conférences ouvertes au public cible et/ou à la population sur des thèmes divers en rapport avec les problématiques telles que l'énergie, le surendettement, la santé et alimentation...

**Axe 2 : Développer l'insertion professionnelle**

- Etablir des partenariats / conventions avec les CPAS voisins et autres associations /organisations (GAL, ADL,...) afin
  - D'élaborer et réaliser des modules visant l'insertion professionnelle des bénéficiaires du CPAS (module rédaction CV et lettre de motivation, module d'estime de soi, permis de conduire ...)
  - De mettre en place une banque de données sur les profils habituellement recherchés par les employeurs de la région
  - De communiquer aux employeurs de la région une lettre d'informations reprenant par type d'activation d'emploi, les avantages des mises à l'emploi de bénéficiaires de CPAS

**Axe 3 : Viser l'inclusion sociale, la participation et l'activation sociale**

- Développer des collaborations avec les associations sociales et culturelles présentes sur la commune et dans les communes voisines pour l'inclusion du public cible CPAS dans la participation aux activités
- Afin de briser l'isolement et la solitude, organiser des ateliers sur des thèmes divers dans la lignée des ateliers culinaires
- Afin de réduire la fracture numérique : organiser des ateliers informatiques

Adopté par le Conseil de l'Action Sociale d'Herbeumont en séance du 12 /03/ 2019.

La Directrice générale,

A. SERVAIS

Par le Conseil,

Le Président,

E. PIRLOT